



PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF A LA REOUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE

PREAMBULE

La réouverture de la piscine a été actée par le Bureau communautaire le 5 juin. Elle a été fixée au mardi 7 juillet.

L'objet du présent protocole est de préciser les conditions de réouverture permettant d'assurer :

- La protection des usagers et des agents,
- Les gestes barrières et distanciation physique,
- Le nettoyage et la désinfection régulière des locaux,
- Les contraintes liées à l'organisation du temps de travail des agents.

Le présent protocole a été élaboré en respectant les dispositions réglementaires et en limitant au maximum les lourdeurs organisationnelles pour les usagers et les agents. Il se veut opérationnel et allégeable facilement en cas de réduction des contraintes gouvernementales. Ce protocole permet un accueil du plus grand nombre sous réserve de mettre en place les moyens humains et techniques détaillés ci-dessous.

I. CONDITIONS D'ACCUEIL

a) Conditions générales

Interdiction d'accès aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.

Le port du masque est conseillé jusqu'aux vestiaires. Les masques lavables sont rangés dans les affaires de ville, les masques jetables jetés dans la poubelle prévue à cet effet.

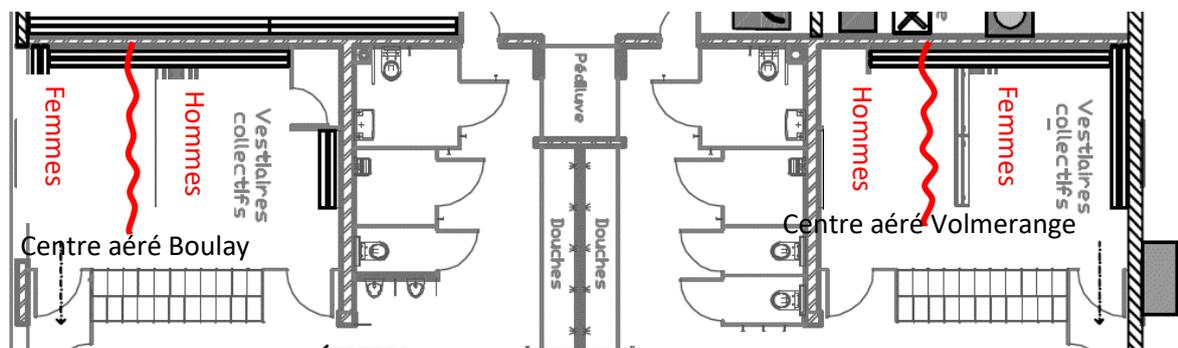
Le port du bonnet n'est pas rendu obligatoire car difficile à faire respecter sauf pour les centres aérés.

b) Le centre aéré de BOULAY

13 séances les mardis et jeudis du 6 juillet au 23 Août de 9h30 à 10h30 dans le bassin.

Procédure d'accès :

- Entrée dans l'établissement
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- Direction vestiaire **côté HOMME** pour tout le centre aéré
- Déchaussage et pose des chaussures sur l'étagère prévue à cet effet
- Distinction Garçons/Filles au sein du vestiaire collectif coupé en deux par une bâche



- ▶ Douche savonnée et shampooinée pour tout le monde avant de rentrer dans le bassin : 3 douches en service sur 5



Procédure de sortie :

- ▶ Douche autorisée
- ▶ Séchage, habillage dans le vestiaire collectif et cabine individuelle (cabine pour le public interdite)
- ▶ Sortie directe de l'établissement

Ce qui est interdit :

- ▶ Vestiaires et sanitaires côté Femme
- ▶ Cabines individuelles hors vestiaire collectif (*limite l'entretien*)
- ▶ Casiers
- ▶ Sèche-cheveux (*cf. protocole ARS*)
- ▶ 2 douches condamnées pour assurer la distanciation
- ▶ Les urinoirs (sanitaires mixtes)

Ce qui doit être lavé et désinfecté – temps imparti 30 min :

- ▶ Porte d'entrée de l'établissement (dès l'entrée)
- ▶ Portes entrée/sortie vestiaire collectif côté Homme
- ▶ Bancs, patères, poignées, sol vestiaire collectif + cabine individuelle
- ▶ Douches, toilettes, cabine de douche, lavabos, sol
- ▶ Plage bassin

c) Le centre aéré de VOLMERANGE LES BOULAY

5 séances les mardis et jeudis du 6 juillet au 26 juillet de 10h30 à 11h30 dans le bassin.

Procédures identique au centre aéré de Boulay mais accès côté FEMME exclusivement.

d) Créneaux nageurs et séniors

Il est proposé de maintenir le créneau nageurs les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 12h à 13h15 et dimanche de 8h à 9h.

Deux créneaux séniors sont proposés les mardis et jeudis de .

Compte tenu du nombre habituel de nageurs, il n'y a pas de risque lié à la FMI.

Procédure d'accès :

- ▶ Entrée dans l'établissement
- ▶ Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- ▶ **Passage à la caisse (nécessite 1 agent, celui qui assurera l'entretien)**
- ▶ Direction vestiaire **côté FEMME** pour **TOUS** les nageurs
- ▶ Déchaussage et pose des chaussures sur l'étagère prévue à cet effet

- ▶ Accès vestiaires individuels autorisé (*pour tenir compte du fait qu'il s'agit souvent d'actifs mais nécessite une désinfection systématique après chaque passage **d'où la présence d'un agent d'entretien en permanence***)
- ▶ Les usagers gardent avec eux leurs affaires (*casiers fermés voir ci-dessous*)
- ▶ Douche savonnée et shampooinée pour tout le monde avant de rentrer dans le bassin : 3 douches en service sur 5

Procédure de sortie :

- ▶ Douche autorisée
- ▶ Séchage, habillage dans les cabines individuelles (*nécessite l'intervention d'un agent d'entretien après chaque passage dans une cabine*).
- ▶ Sortie directe de l'établissement

Ce qui est interdit :

- ▶ Vestiaires individuels et collectifs et sanitaires côté Homme
- ▶ Vestiaire collectif côté Femme
- ▶ Casiers (*pour assurer une distanciation de 1m et limiter les croisements, il faut condamner 1 casier/6 soit seulement 4 de disponibles – cette décision permet de ne pas limiter « plus » la FMI*)
- ▶ Sèche-cheveux (*cf. protocole ARS*)
- ▶ 2 douches condamnées pour assurer la distanciation

Ce qui doit être lavé et désinfecté – temps imparti 30 min :

- ▶ Porte d'entrée de l'établissement (dès l'entrée)
- ▶ Les cabines individuelles après chaque d'un usager
- ▶ Bancs, patères, poignées, sol des cabines individuelles
- ▶ Les sanitaires en continu
- ▶ Douches, cabine de douche, lavabos, sol
- ▶ Plage bassin

e) Créneaux Public et Familles

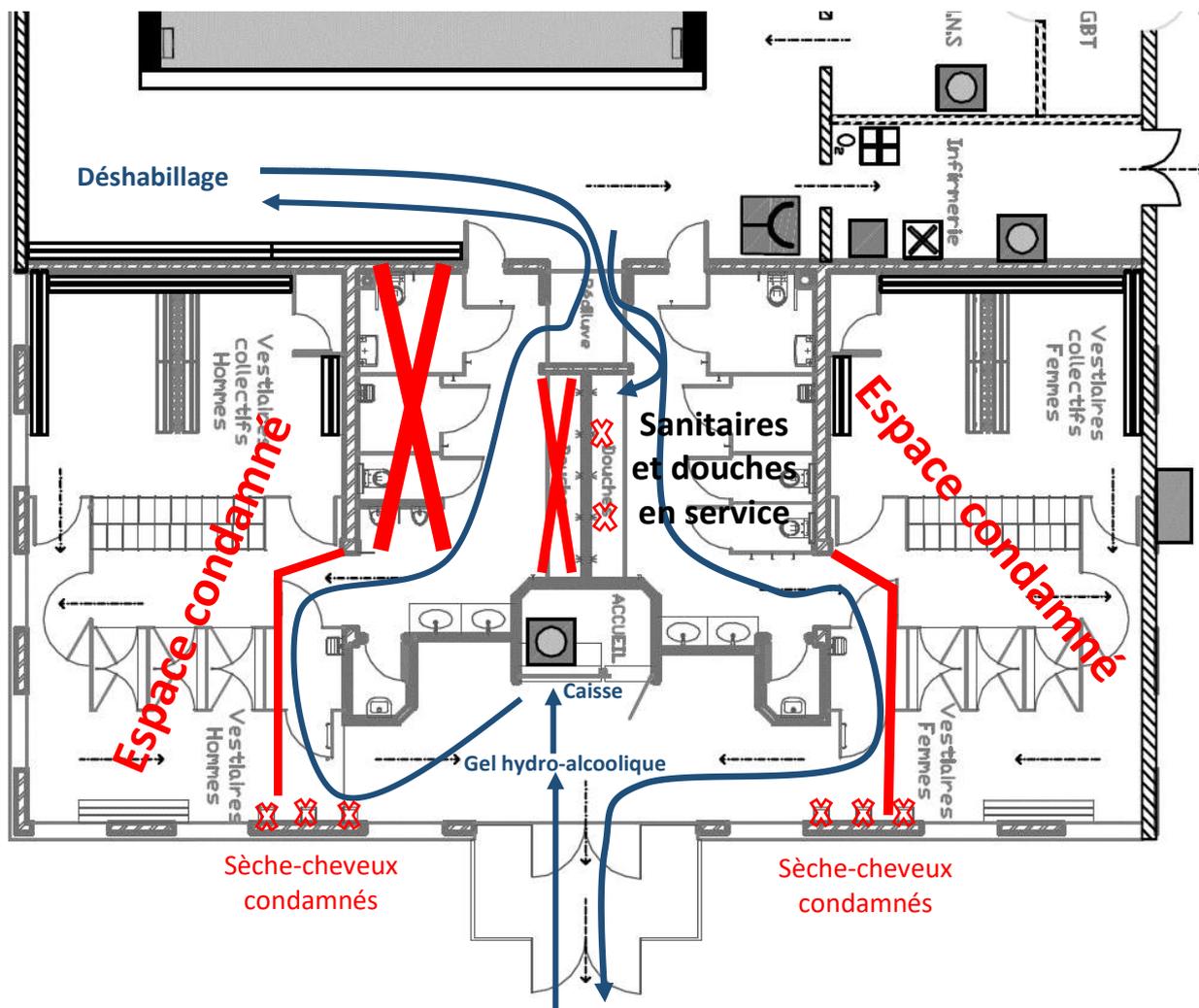
Il est proposé de légèrement décaler le créneau « Public » les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 13h45 à 16h15, les samedis du 13h45 à 17h15 et les dimanches de 9h30 à 12h.

De même pour les créneaux « Familles » les mardis, mercredis, jeudis de 16h45 à 19h15 et vendredis de 16h45 à 20h15.

Calcul de la FMI : Le protocole prévoit 1 usager/4m². Ainsi il est proposé de réduire la FMI de 250 à 62 personnes moins 2 MNS soit **60 usagers autorisés**. Par comparaison le stade nautique de Creutzwald à limité sa FMI à 44 usagers en calculant le nombre de nombre de casiers disponibles après réduction de 1 pour 6 et le nombre d'usager par ligne (4 pour 1 ligne).

Procédure d'accès :

- ▶ Entrée dans l'établissement
- ▶ Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- ▶ Passage à la caisse
- ▶ Direction vestiaire **côté HOMME** pour **TOUS** les usagers
- ▶ Déchaussage
- ▶ Passage par le pédiluve
- ▶ Déshabillage au niveau du bassin – sur la plage, sur le solarium ou sur la pelouse
- ▶ Les usagers gardent avec eux leurs affaires (*casiers fermés voir ci-dessous*)
- ▶ Douche savonnée et shampooinée obligatoire : 3 douches en service sur 5
- ▶ L'accès aux **sanitaires** se fait **côté FEMME pour limiter les croisements avec ceux qui entrent**



Procédure de sortie :

- ▶ Séchage, habillage au niveau du bassin
- ▶ Passage par le côté FEMME
- ▶ Chaussage devant
- ▶ Sortie directe de l'établissement

Ce qui est interdit :

- ▶ Vestiaires individuels et collectifs et sanitaires côté Homme
- ▶ Vestiaire collectif côté Femme
- ▶ Casiers (*pour assurer une distanciation de 1m et limiter les croisements, il faut condamner 1 casier/6 soit seulement 4 de disponibles – cette décision permet de ne pas limiter « plus » la FMI*)
- ▶ Sèche-cheveux (*cf. protocole ARS*)
- ▶ 2 douches condamnées pour assurer la distanciation
- ▶ Transats

Ce qui doit être lavé et désinfecté – temps imparti 30 min :

- ▶ Porte d'entrée de l'établissement (dès l'entrée)
- ▶ Les 2 cabines individuelles PMR
- ▶ Bancs, patères, poignées, sol des cabines individuelles
- ▶ Les sanitaires en continu
- ▶ Douches, cabine de douche, lavabos, sol

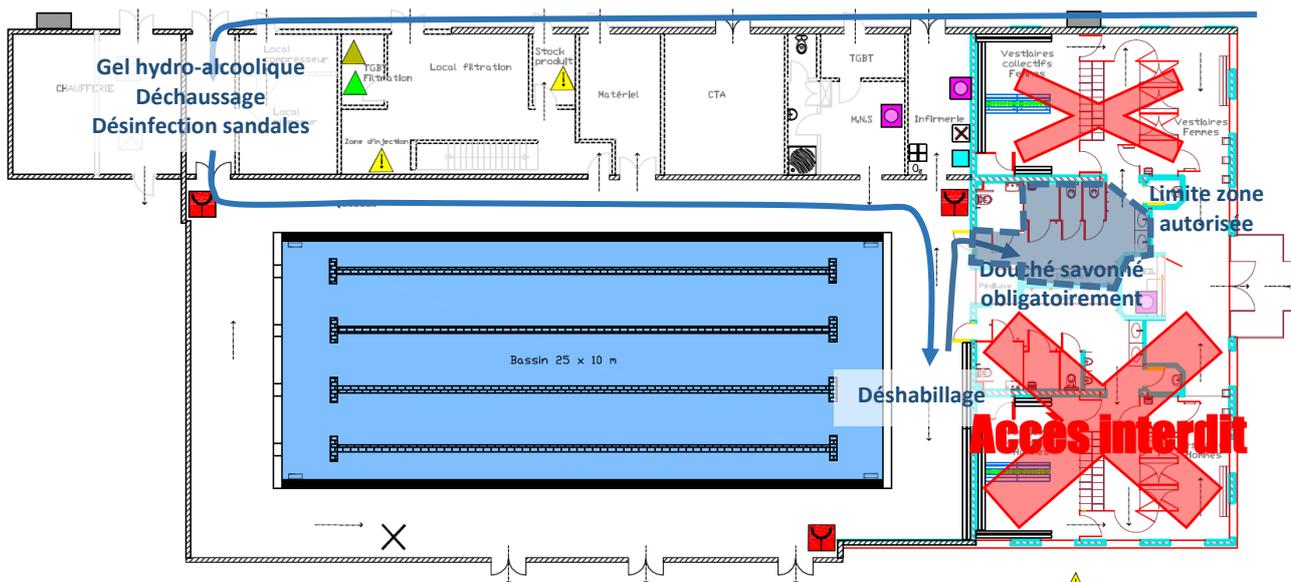
f) Créneau Aqualoisir

L'association Aqualoisir a sollicité un créneau les jeudis de 19h30 à 21h. Considérant la demi-heure de nettoyage/désinfection après le créneau Famille, le créneau pourrait être de **19h45 à 21h**.

Procédure d'accès :

- ▶ Le Président de l'association devra disposer des attestations attachées à l'auto-questionnaire dans le kit national de déconfinement de la FFESSM pour tous les pratiquants et encadrant accédant à la piscine. Il devra fournir l'original de ces attestations à la CCHPB en cas de contamination (hors partie questionnaire)
- ▶ Le Président de l'association devra disposer de la liste des 10 personnes maximum autorisées, encadrant compris pour chaque jour d'accès à la piscine
- ▶ Accès uniquement par l'arrière de la piscine
- ▶ Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- ▶ Déchaussage dans le couloir d'accès au bassin
- ▶ Désinfection des sandales spécifiques pour la piscine
- ▶ Déshabillage sur la plage du bassin
- ▶ Passage par le pédiluve
- ▶ Douche savonnée et shampooinée pour tout le monde avant de rentrer dans le bassin : 3 douches en service sur 5
- ▶ Les usagers gardent avec eux leurs affaires (*casiers fermés voir ci-dessous*)
- ▶ Seuls les douches (3/5) et les sanitaires côté Femme sont accessibles

Les pratiquants et encadrant devront limiter au maximum les contacts avec les objets et revêtements
Les palmes, masques et tubas devront obligatoirement être trempés dans une solution désinfectante agréée



Procédure de sortie :

- ▶ Douche autorisée
- ▶ Séchage, habillage dans le couloir issue de secours
- ▶ Sortie directe de l'établissement

Ce qui est interdit :

- ▶ Vestiaires individuels et collectifs et sanitaires côté Homme
- ▶ Vestiaires individuels et collectifs côté Femme
- ▶ Le WC PMR côté Femme
- ▶ Casiers
- ▶ 2 douches condamnées pour assurer la distanciation
- ▶ Bouteilles, combinaisons de plongée
- ▶ Accès au local MNS sauf pour éteindre les lumières
- ▶ Accès à l'infirmerie sauf en cas d'urgence

	07:00	07:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00
Lundi	Fermeture hebdomadaire																												
Mardi	Ménage				CA Boulay	CA Volume Séniors	Ménage	Nageurs	Ménage	Public				Ménage	Familles														
Mercredi	Ménage								Nageurs	Ménage	Public				Ménage	Familles													
Jeudi	Ménage				CA Boulay	CA Volume Séniors	Ménage	Nageurs	Ménage	Public				Ménage	Familles				Ménage	Aqualoisir									
Vendredi	Ménage								Nageurs	Ménage	Public				Ménage	Familles													
Samedi	Ménage								Public				Public				Ménage												
Dimanche	Nageurs		Ménage	Public																									

* du 7 juillet au 24 juillet : Centre aéré de Volmerange - Du 28 juillet au 25 août : séniors

